



Monsieur Laurent Wauquiez, Président
Région Auvergne-Rhône-Alpes
Hôtel de Région, 1 esplanade François Mitterrand
69002 LYON

Le 7 avril 2020

Monsieur le Président,

La crise sanitaire exceptionnelle qui frappe aujourd'hui notre pays fragilise très fortement le secteur culturel et particulièrement le champ du spectacle vivant, dont l'activité est totalement à l'arrêt depuis les annonces du gouvernement des 13 et 16 mars derniers.

Nous, syndicats et réseaux professionnels du spectacle vivant en Auvergne-Rhône-Alpes, couvrant un périmètre extrêmement large de structures culturelles de création, de diffusion ou de pratique, de festivals, de compagnies et équipes artistiques, de producteurs, d'auteur.e.s, dans toutes les disciplines du spectacle vivant, avons souhaité communiquer ensemble en cette période de crise inédite pour être force de proposition et de dialogue auprès de vous et vos services.

Nous organisons la collecte de données précises dans nos différentes organisations mais la production d'un diagnostic chiffré et exhaustif à l'échelle du secteur prendra du temps. A cet égard, les nombreux questionnaires qui nous sont transmis par les différentes collectivités publiques nous semblent complexes à renseigner au regard de l'évolution permanente de la situation et des urgences quotidiennes. Ils ne reflèteront qu'une réalité partielle et rapidement obsolète.

En tant qu'organisations professionnelles, nous pouvons déjà témoigner, sur la base de nos remontées de terrain, de l'ampleur et de l'urgence de la situation pour l'ensemble de

l'écosystème régional du spectacle vivant. Il est riche de sa diversité artistique et structurelle qui doit à tout prix être préservée. Chaque maillon est impacté par l'arrêt de l'activité et les annulations de spectacles. En bout de chaîne, les plus petites structures, les artistes et les techniciens intermittents sont particulièrement touchés. Les recettes d'activités ne sont pas perçues par les lieux, le paiement des contrats de cession est encore incertain pour de nombreuses compagnies ou producteurs. Le versement des salaires s'en trouve menacé pour les intermittents et les permanents. Le recours à l'activité partielle ne résoudra pas toutes ces difficultés. Seule une réponse globale, solidaire et coordonnée entre l'ensemble des acteurs, y compris nos partenaires institutionnels, sera à même d'amortir les effets de cette crise et d'éviter le pire : la disparition des milliers d'initiatives et d'emplois qui font aujourd'hui la vie culturelle et artistique de nos territoires.

Vous avez annoncé la mobilisation de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour soutenir le secteur culturel et enclenché une concertation avec certaines organisations. Dans cette perspective, nous formulons ici nos premières préconisations qui, nous l'espérons, pourront-être mises en œuvre par la Région et constituer en tout état de cause une base de dialogue.

1) Mesures exceptionnelles concernant les subventions

Pour toutes les structures qui font l'objet d'un soutien de la Région ou ont récemment déposé un dossier de demande, nous préconisons :

- Le **maintien et le versement des montants de subventions votés** par la Région, pour tous les dispositifs de soutien de la politique spectacle vivant et EAC, même lorsque les projets subventionnés ont été annulés ou réalisés de façon partielle. Il s'agit ainsi de permettre le paiement des contrats liés à ces activités (contrats de cessions, contrats de travail, commandes ou droits d'auteur), tant pour les spectacles que pour les actions artistiques (EAC, médiations, etc.) et ainsi d'alimenter la solidarité et les engagements vertueux entre les différents acteurs de l'écosystème.

- Le maintien des votes en CP pour les dossiers en cours d'instruction, y compris pour des projets qui ont dû être annulés ou dont la réalisation est incertaine à ce jour et la mise en œuvre d'une mesure de **mise en paiement d'avances anticipées à chaque fois que c'est possible**.

- **L'assouplissement des règles** relatives aux versements d'acomptes ou d'avances pour permettre des versements accélérés sur des procédures automatiques et dans des proportions plus importantes, afin de soulager les trésoreries déjà fragilisées pour de nombreuses structures.

- La **simplification des demandes de versement** de solde et une instruction compréhensive, face à des différentiels évidents entre le bilan du projet et le bilan financier : prise en compte des engagements annulés mais rémunérés ou indemnisés, prise en compte des frais de fonctionnement des structures sur la base du budget prévisionnel, absence non bloquante des comptes clôturés et validés par l'AG...

2) Création d'un fonds de soutien spécifique pour l'ensemble des acteurs du spectacle vivant fragilisés par la crise

Vous avez annoncé il y a quelques jours la création d'un **fonds d'aide d'urgence** de 15 millions d'euros pour le secteur culturel. **Nous demandons que ces crédits viennent en complément du budget culturel initialement prévu.**

Les critères et modalités précis pourront être affinés dans la concertation avec nos organisations mais nous proposons d'ores et déjà quelques principes importants :

- Un périmètre large de bénéficiaires notamment les lieux et les compagnies qui dépendent de recettes en n'oubliant pas les structures les plus fragiles, non soutenues par ailleurs par la Région.
- Un soutien économique sur la base des annulations et reports de projets et d'activités, non rémunérés et non indemnisés par ailleurs.
- Des modalités simples et souples pour ne pas constituer des barrières à l'entrée. Ces aides devront évidemment être conditionnées à l'application des normes sociales de nos branches professionnelles (conventions collectives et minima de salaires).

3) Élaboration d'un plan de relance pour accompagner la sortie de crise

Nous prévoyons d'ores et déjà que l'impact de la situation actuelle sera très profond et durable. La reprise d'activité s'annonce complexe pour de nombreux acteurs. Il convient d'envisager dès maintenant **un ambitieux plan de relance** sur au moins deux ou trois années.

Pour accompagner la sortie de crise, nous aurons besoin d'une évaluation et d'un diagnostic partagé. Aussi, **nous demandons la mise en place d'un comité de suivi et de concertation représentatif de nos organisations.**

4) Abondement de certaines mesures de l'Etat

Enfin, un certain nombre de mesures de soutien ont été annoncées et mises en œuvre au niveau de l'État. Certaines sont déjà abondées par les Régions comme le **fonds de soutien aux TPE**, micros entreprises et indépendants des secteurs les plus touchés. Comme pour l'ensemble des dispositifs de droit commun sur le champ du développement économique, il est important que nos structures culturelles employeuses puissent y avoir accès, y compris celles sous forme associatives, et qu'elles puissent être accompagnées pour cela. D'autre part, certains **fonds sectoriels d'urgence** mis en œuvre par les établissements publics de l'État, comme celui du Centre National de la Musique, pourraient également être déployés en Région.

En conclusion, il nous semble indispensable que la Région Auvergne Rhône-Alpes puisse jouer un rôle à la fois moteur et fédérateur dans cette crise sans précédent et qu'elle porte auprès de ses partenaires institutionnels (départements, agglomérations, villes) un message de solidarité et de bienveillance pour le secteur du spectacle vivant.

Dans l'espoir de pouvoir échanger rapidement avec vous et vos services sur ces propositions, nous restons à votre disposition et vous adressons Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Organisations syndicales et fédérations professionnelles régionales :

Fédération des Arts de la Rue Auvergne Rhône-Alpes, FEVIS, Forces Musicales, Grand Bureau, Groupe des 20, Jazz RA, Le Maillon, Profedim, SCC, SMA, SNSP, Syndeac, Synavi

Contact : spectacle.vivant.aura@gmail.com